Webinar LegalVision

Devis complexes et émoluments

Anticiper les dossiers multi étapes et annoncer le travail à réaliser à vos clients

Avec Zoé Bazinet et Lucas Torres · 20/10/2026

Pourquoi ce thème ?

Deux sujets distincts, une même conséquence

Une formalité simple peut en cacher plusieurs

Des modifications jamais déclarées transforment une formalité en plusieurs.

Un refus se paie désormais deux fois

Depuis 2026, une régularisation oubliée est désormais facturée.

Au programme

Trois temps forts

01	Les devis complexes	Délai d’un mois, formalités multi-étapes
02	Les émoluments	La nouvelle pratique des greffes
03	Les bons réflexes	Ce qu’il faut retenir, puis vos questions

Partie 1

Les devis complexes

Quand une formalité en cache plusieurs autres.

Le cadre légal

Un mois pour déclarer chaque modification

1 mois

Art. R123-66 du code de commerce

La règle. Tout acte ou fait qui modifie les mentions du Kbis doit faire l'objet d'une inscription modificative dans le mois.

La souplesse. Plusieurs modifications connexes peuvent passer en une seule déclaration… à condition de respecter ce délai.

Sources : art. R123-66 et R123-289 du code de commerce

Délai dépassé

Le devis devient multi-étapes

01

Une formalité par modification

Certains greffes exigent un dossier distinct pour chaque changement non déclaré dans le mois.

02

Dans l'ordre chronologique

Chaque formalité doit être validée avant de déposer la suivante.

03

Des frais à chaque étape

Émoluments de greffe et, le cas échéant, annonce légale pour chaque formalité.

Cas pratique

Une mise à jour des associés (cession, donation, succession)

Étape 1 · 2004

Déclaration des associés initiaux et des bénéficiaires effectifs

Jamais déclaré



Étape 2 · 2015

Mise à jour des associés et bénéficiaires effectifs suite à un décès

Jamais déclaré



Étape 3 · 2026

Donation de parts sociales (mise à jour des associés et bénéficiaires effectifs)

La demande du client

Résultat : trois formalités au lieu d'une, validées l'une après l'autre.

Cas pratique

Une levée de radiation

Étape 1 · par le greffe

Radiation d'office pour non déclaration des bénéficiaires effectifs et/ou d'un transfert de siège social

Étape 2 · Sollicitation LegalVision

Demande de levée de radiation car mention présente sur le KBIS de la société

Étape 3 · Formalités

Levée de radiation avec déclaration des bénéficiaires effectifs suivi le cas échéant d'un transfert de siège social

Résultat : deux formalités au lieu d'une, validées l'une après l'autre.

Dans quels cas ?

Les situations qui appellent un devis multi-étapes

Décisions anciennes

Prises il y a des mois, voire des années, jamais déposées.

Délai non respecté

Délai de 30 jours non respecté pour déposer la formalité au greffe.

Reprise de dossier

Un client qui arrive d'un autre conseil ou prestataire.

Société radiée

Une structure restée radiée et non suivie.

Kbis incohérent

Les mentions ne correspondent plus aux statuts.

Historique incertain

Personne ne sait plus exactement ce qui a été fait.

Comment demander ?

Un devis fiable commence par un bon brief

À qui s'adresser

Votre gestionnaire de compte ou formaliste référent

Vous connaissez l'historique

Listez les modifications non enregistrées

Par ordre chronologique, avec la date de chaque décision et les actes correspondants.

Vous avez un doute

Transmettez le SIREN et un Kbis récent

Nos formalistes auditent le registre et reconstituent le travail à réaliser.

La règle d’or

Attendez le devis complet

avant d’annoncer un prix à votre client final.

C’est ce qui vous évite de revenir vers lui avec une deuxième, puis une troisième facture.

Partie 2

Les émoluments : ce qui a changé

La nouvelle pratique des greffes depuis le printemps 2026.

Ce qui change

Des émoluments facturés, que la formalité soit validée ou refusée

Conseil national des greffiers

Une pratique harmonisée dans tous les greffes

Les émoluments du greffe sont désormais systématiquement facturés, que la formalité soit validée ou refusée.

Le fondement

Art. R. 743-140 du code de commerce

Tel qu'interprété par plusieurs DDPP (directions départementales de la protection des populations) et DREETS (directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Sources : art. R. 743-140 du code de commerce ; instructions du Conseil national des greffiers

Concrètement

Du rejet au refus définitif : 15 jours pour agir

Étape 1

Rejet du greffe

Une demande de régularisation : le dossier reste ouvert.

Étape 2

15 jours sans régularisation

Le délai expire sans réponse complète.

Étape 3

Refus définitif

Des frais de refus s'appliquent.

Tant que le dossier est en rejet, une régularisation dans le délai n'entraîne aucun frais de refus.

Où voir la demande de votre formaliste

Suivre et échanger avec votre formaliste.

Onglets « Suivi » et « Guichet unique »

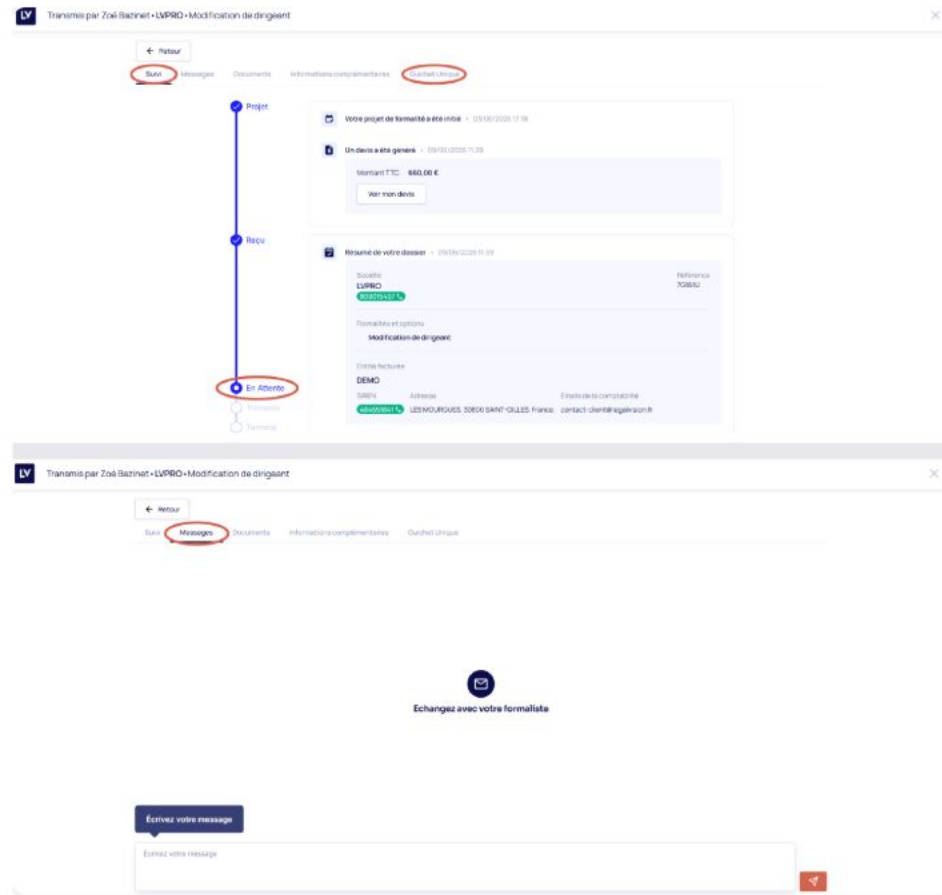
L'avancement du dossier, avec la même vue que nos formalistes.

Onglet « Messages »

Échangez avec votre formaliste, ou appelez sa ligne directe.

« Action requise »

Ajoutez la pièce ou l'information demandée depuis le dossier.



Ce que coûte un refus

Les frais de refus, par type de formalité

53,16 €	57,97 €	35,36 €	8,82 €	7,26 €
Immatriculation	Modification avec dépôt d'actes	Bénéficiaires effectifs	Dépôt d'actes	Clôture de liquidation

Montants TTC, à titre d'exemple. En cas de nouveau dépôt, les émoluments sont à nouveau dus.

Exemples de frais de refus TTC, hors annonces légales et honoraires

Ce que nous faisons de notre côté

Prévenir le rejet, éviter le refus

01

Une vigilance renforcée dès l'audit

Nous identifions en amont tout risque de rejet et vous en informons systématiquement, avec la solution pour l'éviter.

02

Un traitement rapide des rejets

Nous traitons les rejets sans attendre, pour prévenir tout refus définitif.

Notre politique de facturation

Qui prend en charge les frais de refus ?

Refus lié à une pièce ou une information manquante de votre part

Les frais de refus vous sont facturés

Dès lors que vous en avez été informé au préalable.

Refus de notre fait

Nous prenons les frais à notre charge

Aucun coût supplémentaire pour vous.

À retenir

Trois réflexes à adopter

01

Un doute ? Demandez un audit

Modifications en retard ou historique incertain : un SIREN ou un Kbis suffit pour lancer un devis complexe.

02

Attendez le devis complet

N'annoncez aucun prix à votre client final avant de l'avoir reçu.

03

Régularisez le jour même

15 jours pour répondre, sinon le forfait est perdu et à repayer.

Merci de votre attention

Place à vos questions

Une demande de devis complexe ? Contactez votre CSM ou le formaliste en charge de vos dossiers.

contact@legalvision.fr · 01 76 35 05 83 · legalvision.fr